



Commune de Mogneville

Département de l'Oise, Canton de Nogent sur Oise



Mogneville, le 14 Octobre 2024

COMMUNIQUÉ

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 impose aux communes, après concertation du public, d'identifier sur son territoire des zones favorables à l'accueil des installations permettant l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Parmi ces énergies, nous trouvons :

- Solaire photovoltaïque au sol, sur bâtiments et ombrières ;
- Solaire thermique au sol et sur bâtiments et ombrières ;
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de STEP) ;
- Eolien ;
- Biomasse ;
- Géothermie ;
- Pompe à chaleur aérothermique ;
- Valorisation de l'énergie fatale (chaud ou froid) et du gaz de mine ;
- Hydroélectricité ;
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

Conformément à la demande de l'Etat, dans un premier temps, le conseil municipal a dû proposer des zones d'accélération des énergies. Ainsi il a retenu l'ensemble du territoire de la commune pour le solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, la Géothermie, les pompes à chaleur aérothermique. Il ne propose aucune zone pour les autres énergies (délibérations n°35/2024 du 08 Octobre 2024).

Pour organiser cette organisation :

- Un dossier de concertation préalable présentant une proposition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sera disponible en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune (mairie-de-mogneville60.fr).
- Un recueil de données sera mis à disposition en mairie afin de récupérer vos remarques et observation ; celles-ci pourront être aussi adressées par mail à l'adresse mogneville.mairie@wanadoo.fr en indiquant en objet « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables »
- Après avoir dressé le bilan de cette concertation, dans un second temps, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par une délibération du conseil municipal.

- **La période de concertation aura lieu du 15 octobre au 15 novembre 2024.**

Le Maire,

Michel DELAHOUCHE

